



Réponse du Parti libéral du Canada

Question 1 : Compétitivité économique

Nous prendrons des mesures ambitieuses pour faire du libre-échange au Canada une réalité. Partout au Canada, le gagne-pain de millions de travailleurs dépend des bons accords commerciaux que nous avons négociés avec nos partenaires commerciaux. Et bien que le Canada soit un chef de file en matière de commerce international – il est le seul pays du G7 à avoir conclu des accords de libre-échange avec tous les autres pays du G7 –, il reste encore beaucoup de travail à faire pour s'assurer que les gens tirent profit d'un commerce accru ici même au pays.

En nous appuyant sur l'Accord de libre-échange canadien de 2017 et sur les efforts plus récents visant à éliminer les obstacles qui limitent le commerce entre les provinces et les territoires, nous adopterons de nouvelles règles collaboratives pour simplifier le commerce en promouvant la reconnaissance mutuelle des normes d'un océan à l'autre du pays. Cela pourrait signifier, par exemple, qu'un professionnel agréé dans une province peut plus facilement travailler ou pratiquer sa profession dans une autre.

Nous exercerons activement la compétence fédérale, au besoin, pour faire progresser le libre-échange au Canada et nous créerons le Tribunal canadien du libre-échange pour examiner, pour enquêter et pour résoudre les cas où des obstacles au commerce intérieur peuvent exister.

Nous rechercherons plus de possibilités pour que nos sociétés exportatrices connaissent du succès, croissent et créent plus de bons emplois. À titre de seul pays du G7 à avoir un accord de libre-échange avec toutes les autres nations du G7, et compte tenu des accords commerciaux généraux qui permettent à nos sociétés d'avoir accès à des milliards de clients de partout au monde, le Canada se trouve dans une position unique pour aider ces sociétés à connaître du succès et à croître.

Pour contribuer à la création de plus de débouchés et bons emplois, nous réaliserons de nouveaux investissements visant à faire la promotion de la marque du Canada à l'échelle mondiale et à faire en sorte que nos sociétés aient le soutien dont elles ont besoin pour percer dans de nouveaux marchés. Nous rechercherons également des possibilités de collaboration accrue entre nos talentueux scientifiques, chercheurs et innovateurs et ceux d'autres pays et économies prospères du G7. Aussi, pour veiller à ce que les exportateurs canadiens aient l'aide dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin, nous donnerons aux sociétés canadiennes engagées dans des différends commerciaux et des conflits de travail à l'étranger une aide immédiate sur le terrain par le biais d'un Service de conseillers commerciaux du Canada.

Nous aiderons les exportateurs qui font face à des différends commerciaux à l'étranger. L'an passé, nous nous sommes fixé l'objectif ambitieux d'accroître les exportations du Canada de 50 pour cent d'ici 2025. C'est un objectif à notre portée, mais avec la montée du protectionnisme dans le monde, les exportateurs canadiens sont vulnérables aux pratiques déloyales des autres pays qui ne respectent pas les règles du commerce. Les grandes entreprises peuvent disposer

des ressources nécessaires pour régler ces problèmes devant les tribunaux, mais ce n'est pas toujours le cas des petites et moyennes entreprises, particulièrement de celles qui en sont à leurs débuts dans le commerce international. Tout comme nos ambassades viennent en aide aux gens qui se trouvent dans des situations difficiles à l'étranger, nous devons protéger les intérêts des entreprises canadiennes. Afin d'aider les entreprises canadiennes qui font face à d'importants différends commerciaux sur la scène internationale, nous mettrons sur pied le Service consulaire commercial du Canada pour les mettre en relation avec les services de soutien et d'aide juridique locaux.

Nous nous assurerons que les communautés autochtones profitent directement des grands projets portant sur les ressources naturelles. Qu'il soit question de minerai, de pétrole ou de gaz naturel, le Canada regorge de richesses naturelles, mais depuis trop longtemps, les premiers gardiens de ces terres ne profitent pas des avantages qui sont associés à l'exploitation de ces ressources. Pour faire en sorte que les communautés autochtones profitent directement des grands projets portant sur les ressources naturelles dans leurs territoires, nous adopterons un nouveau cadre national de partage des bénéfices.

Nous offrirons aux entreprises dirigées par des Autochtones plus de possibilités de réussir. Partout au pays, des entreprises dirigées par des Autochtones contribuent à créer des emplois, à bâtir des communautés fortes et à réaliser des progrès tangibles concernant l'importante question de la réconciliation économique. Nous pouvons certes en faire beaucoup plus pour assurer leur succès. Pour offrir à ces entreprises davantage de possibilités de croître et de prospérer, nous irons de l'avant avec l'adoption d'une nouvelle cible pour qu'au moins 5 % des contrats fédéraux soient octroyés à des entreprises dirigées par des Autochtones.

Question 2 : Formation professionnelle et le développement des compétences

Création d'emplois et amélioration des formations axées sur les compétences

Au cours des quatre dernières années, nous avons investi dans les Canadiens qui, à leur tour, ont investi dans leurs communautés, créant plus d'un million de nouveaux emplois et faisant plonger les taux de chômage et de pauvreté du Canada à des niveaux historiquement bas.

Nous continuerons à aider tous les travailleurs à développer les compétences dont ils ont besoin pour réussir. Pendant des générations, les Canadiens de la classe moyenne et les personnes qui travaillent fort pour en faire partie pouvaient être assurés qu'un bon emploi était le gage d'une bonne qualité de vie. Les familles pouvaient payer leurs factures, économiser pour leur retraite et mettre de l'argent de côté pour l'éducation de leurs enfants. Aujourd'hui, la nature changeante du travail impose souvent aux travailleurs de changer d'emplois de nombreuses fois au cours de leur vie active, ce qui leur pose un nouveau défi : comment bénéficier de la formation nécessaire pour garder leur emploi actuel ou se préparer à un nouvel emploi. Pour contribuer à donner aux gens le temps et l'argent nécessaires pour faire en sorte que leurs compétences continuent d'être pertinentes et demandées, nous lancerons l'Allocation canadienne pour la formation, qui fournit un apport financier durant la formation tout en offrant

la protection de l'emploi pour que les travailleurs puissent prendre le temps de se former tout en sachant qu'ils retrouveront leur emploi lorsque leur formation sera terminée.

Nous comprenons l'enjeu de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et, depuis 2015, le gouvernement libéral a comblé cette pénurie en :

- investissant 46 millions de dollars sur cinq ans dans l'élaboration et l'amélioration de la formation de préapprentissage;

- soutenant une subvention incitative aux apprentis pour les femmes grâce à un investissement de 19,9 millions de dollars dans un projet pilote quinquennal où des femmes œuvrant dans des métiers Sceau rouge à prédominance masculine reçoivent une aide de 3 000 dollars pour chacune de leurs deux premières années de formation. Avec la Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti, d'une valeur de 2 000 dollars, la somme de l'aide s'élève à 8 000 dollars pendant leur formation de soudeuse, de tuyauteuse ou de tout autre métier spécialisé;

- lançant le Fonds pour les femmes en construction, un investissement de 10 millions de dollars sur trois ans, réalisé à partir de ressources existantes.

Un gouvernement libéral réélu aidera les apprentis qui ont choisi un métier désigné Sceau rouge à obtenir l'expérience de travail dont ils ont besoin pour terminer leur certification et pour trouver un bon emploi, bien rémunéré. Les personnes qui exercent un métier spécialisé constituent un élément essentiel de notre économie, en aidant à construire nos maisons et à nourrir nos familles, ainsi qu'en assurant l'alimentation en électricité et le transport dans nos communautés. Pourtant, trop souvent, les apprentis perdent des occasions de trouver des emplois de qualité parce qu'ils n'ont pas acquis l'expérience de travail nécessaire pour terminer leur formation à temps. Aujourd'hui, seul un apprenti qui a choisi un métier désigné Sceau rouge sur cinq est en mesure de terminer sa formation à temps pour obtenir sa certification, le manque d'emplois stables étant cité comme la cause la plus courante. Cela est vrai même dans les métiers où il est habituel que les travailleurs gagnent plus de 100 000 dollars par année. Pour donner aux apprentis plus de certitude et d'occasions d'acquérir une expérience de travail, nous choisirons d'avancer en créant le Service canadien d'apprentissage, en partenariat avec les provinces, les territoires, les employeurs et les syndicats. Grâce à cette nouvelle aide, les apprentis qui se lancent dans un métier désigné Sceau rouge pourront être plus confiants quant à l'avenir, sachant que des emplois seront disponibles au moment voulu. Pour soutenir ces efforts, nous collaborerons avec nos partenaires pour créer davantage de débouchés en fournissant jusqu'à 10 000 \$ par apprenti, sur une période de quatre ans, pour chaque nouveau poste créé. Cet investissement aidera 12 500 apprentis de plus à terminer leur formation à temps.

Nous montrerons aussi l'exemple en embauchant directement jusqu'à 250 apprentis de plus chaque année, en exigeant des fournisseurs du gouvernement qu'ils participent au Service

canadien d'apprentissage et en obligeant les contrats fédéraux de construction à atteindre certaines cibles en matière d'inclusion des femmes dans les métiers spécialisés.

Depuis 2015, nous avons investi 25 millions de dollars par année dans le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical (PFIMS) afin d'aider des syndicats à se procurer du matériel de formation à jour, à développer des approches novatrices visant à améliorer les résultats des formations en apprentissage, et à augmenter la représentation des femmes dans les métiers.

Soutenir la participation d'Autochtones et de groupes sous-représentés

Partout au pays, des entreprises dirigées par des Autochtones contribuent à créer des emplois, à bâtir des communautés fortes et à réaliser des progrès tangibles concernant l'importante question de la réconciliation économique. Nous pouvons certes en faire beaucoup plus pour assurer leur succès. Nous sommes déterminés à travailler avec des partenaires des Premières nations pour augmenter la participation des Autochtones à l'économie canadienne. Pour offrir à ces entreprises davantage de possibilités de croître et de prospérer, nous irons de l'avant avec l'adoption d'une nouvelle cible pour qu'au moins 5 % des contrats fédéraux soient octroyés à des entreprises dirigées par des Autochtones.

Tous les enfants autochtones méritent le meilleur départ possible dans la vie et tout commence par une éducation de qualité qui tient compte des différences culturelles. Nous avons investi près d'un milliard de dollars pour construire et rénover des écoles autochtones. À ce jour, 60 projets ont été achevés et 60 autres sont en cours, et 240 communautés des Premières Nations en bénéficient.

Grâce au codéveloppement d'un cadre d'éducation, nous avons finalement commencé à financer l'éducation primaire et secondaire parmi les Premières Nations de façon équitable en comparaison avec des enfants non autochtones. En outre, nous finançons des programmes linguistiques et culturels, comme la garderie et l'éducation spécialisée à temps plein. Comme l'a dit le Chef national Perry Bellegarde : « Il s'agit d'une avancée importante vers la réduction de l'écart dans les résultats scolaires des enfants et étudiants des Premières Nations ».

Nous avons également augmenté les fonds disponibles par le biais du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones, codéveloppé avec des partenaires autochtones afin de fournir aux organisations plus de flexibilité dans la conception de programmations afin de répondre aux besoins de leurs gens et de leurs communautés. Notre nouvelle stratégie fondée sur les différences reconnaît, respecte et reflète les peuples autochtones du Canada, mais répond aussi à des besoins en milieu urbain et non affiliés en matière de prestation de services.

Nous favoriserons l'égalité sur le marché du travail canadien. Notre économie est aussi vigoureuse que florissante, et plus d'un million de nouveaux emplois ont été créés depuis notre arrivée au pouvoir. Bien que ce soient de bonnes nouvelles pour les personnes à la recherche d'un emploi, ce n'est guère réconfortant pour celles pour qui les débouchés intéressants se

trouvent hors de portée à cause de leur genre, de leur race, de leurs facultés ou d'autres facteurs d'identité intersectionnelle. Pour aider davantage de femmes nouvelles venues et appartenant à des minorités visibles à trouver et à garder un emploi de qualité, nous nous appuyons sur les projets de recherche, de soutien et d'emploi annoncés plus tôt cette année et choisirons d'avancer en investissant 9 millions de dollars de plus sur une période de trois années. Pour veiller à ce que les jeunes racialisés et autochtones aient moins d'obstacles à franchir au début de leur vie active, nous améliorerons la Stratégie emploi jeunesse pour faire en sorte que les prochains rapports sur l'état de la jeunesse adoptent une approche intersectionnelle incluant la race. Nous collaborerons aussi avec des organismes agricoles, commerciaux et de développement économique pour faire en sorte que les communautés sous-représentées soient mieux desservies et informées sur les programmes et services qui peuvent les aider à trouver et à conserver un emploi de qualité de la classe moyenne.

Question 3 : Immigration

Immigration économique

L'immigration aide le Canada à être plus diversifié et à connaître plus de succès. Dans les communautés du Canada tout entier, les nouveaux Canadiens travaillent fort : ils éduquent nos enfants, ils prennent soin de nous quand nous sommes malades, ils ouvrent de nouvelles entreprises et créent des emplois de qualité. Pour maintenir la vigueur et la croissance de notre économie, nous augmenterons de façon modérée et responsable l'immigration en accueillant des personnes hautement qualifiées qui peuvent contribuer à la construction d'un Canada plus fort. Nous avons l'intention d'accueillir 350 000 immigrants d'ici à 2021, dont 202 300 dans la catégorie « immigration économique », laquelle sera élargie régulièrement. Nous avons mis en place une planification pluriannuelle de l'immigration pour fournir aux provinces et aux parties prenantes des données prévisibles et sûres.

Délais de traitement des demandes soumises par les immigrants économiques

Nous nous félicitons d'avoir maintenu au niveau fédéral un délai de six mois pour le traitement des demandes soumises par les immigrants économiques, en vertu du système Entrée express. Depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons augmenté le nombre d'immigrants économiques reçus dans le cadre du Programme des candidats des provinces (PCP), grâce auquel nous nous attendons à accueillir 71 300 immigrants en 2021. Ces augmentations ont réduit les délais de traitement des demandes reçues dans le cadre d'un PCP amélioré, et nous sommes fiers d'avoir maintenu une norme de service de six mois pour les immigrants dont les demandes étaient soumises par les autorités provinciales et territoriales.

Répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises en matière d'immigration

Pour maintenir la vigueur et la croissance de notre économie, nous augmenterons de façon modérée et responsable l'immigration en accueillant des personnes hautement qualifiées qui peuvent contribuer à la construction d'un Canada plus fort.

Nous savons que le potentiel d'innovation du Canada est immense, et nous devons faire en sorte que les petites et moyennes entreprises ont les moyens de recruter des gens de talent partout dans le monde. C'est pourquoi, nous avons lancé la Stratégie en matière de compétences mondiales permettant aux entreprises de disposer d'un système fiable et rapide pour se doter des compétences qui leur manquent. Grâce à cette stratégie,

- le délai de traitement des demandes soumises par des travailleurs hautement qualifiés a été réduit à aussi peu que 14 jours;
- plus de 3 265 demandes soumises par des immigrants hautement qualifiés ont été approuvées;
- 40 833 emplois et 9 732 postes de stagiaires rémunérés ont été créés;
- plus de 87,9 millions de dollars ont été mis à profit pour la formation.

Dans le budget de 2019, nous avons réservé 35,2 millions de dollars sur cinq ans et 7,44 millions par an par la suite pour que ce projet pilote devienne permanent et que les entrepreneurs canadiens soient assurés d'avoir accès aux travailleurs compétents dont elles ont besoin pour faire croître leurs entreprises et créer des emplois de qualité pour les Canadiens.

Appui aux services d'établissement

Notre gouvernement s'engage à aider les nouveaux arrivants à bien s'intégrer et à réussir au Canada. Avec l'aide adéquate, les immigrants sont capables d'aller au travail, de contribuer à l'édification de leur communauté et de faire croître nos économies locales rapidement. Nous avons augmenté de 30 % le financement des services d'établissement fournis partout au Canada. À la suite d'une récente demande de propositions, nous avons financé 782 projets d'établissement et 40 projets de réinstallation à travers le pays.

Répondre aux besoins des provinces et des territoires en matière d'immigration

Nous reconnaissons que les provinces et les territoires ont des besoins différents en matière d'immigration, et nous nous engageons à collaborer avec les autorités provinciales et territoriales pour y répondre. C'est pourquoi nous avons créé de nouveaux programmes pour permettre aux communautés de déterminer quels sont les immigrants qu'elles veulent intégrer à leur population active. Notre gouvernement augmentera de 52 % le Programme des candidats des provinces (PCP) et portera à 71 300 d'ici à 2021 le nombre d'immigrants recrutés dans ce cadre pour mieux répondre aux besoins des marchés régionaux du travail.

Pour assurer que les communautés, quelle que soit leur taille, sont mieux équipées pour attirer et aider les nouveaux Canadiens, nous mettrons en place un Programme des candidats

municipaux. Ce programme permettra à des communautés locales, à des chambres de commerce et à des conseils du travail locaux de parrainer directement des immigrants permanents.

Pour continuer de favoriser une plus grande immigration et de soutenir la croissance économique partout au Canada atlantique, nous ferons du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique un programme permanent. Au moins 5 000 des nouvelles places seront consacrées à chaque Programme des candidats municipaux et au volet atlantique de l'immigration.

Question 4 : Viabilité du régime de soins de santé et innovation

Nous renforcerons le régime de soins de santé et veillerons à ce que chaque Canadien bénéficie des soins de haute qualité qu'il mérite. Depuis plus d'une décennie, l'inaction des conservateurs a mis en péril l'avenir de notre régime public de soins de santé. Nous avons renversé cette tendance alarmante en signant de nouveaux accords sur la santé, en investissant plusieurs milliards de dollars de plus et en veillant à ce que les soins à domicile et la santé mentale disposent du financement nécessaire pour améliorer concrètement la vie des gens. Nous continuerons de collaborer avec les provinces et les territoires pour aller de l'avant et rendre les soins plus accessibles, raccourcir les temps d'attente et améliorer le bilan de santé de tous. Ainsi nous :

- ferons en sorte que chaque Canadien puisse facilement trouver un médecin de famille ou une équipe de soins de santé primaires, ce qui améliorera la qualité de la prise en charge de près de cinq millions de Canadiens dont l'accès aux soins est limité;
- établirons des normes nationales claires en matière d'accès aux services de santé mentale, pour que les Canadiens puissent obtenir un soutien de qualité, rapidement et au moment où cela est le plus nécessaire;
- continuerons à rendre les soins à domicile et les soins palliatifs plus accessibles;
- prendrons des mesures cruciales afin d'instaurer un régime national d'assurance-médicaments, de sorte que tous les Canadiens bénéficient de la couverture dont ils ont besoin en matière de médicaments, et ce, à un prix abordable.

Nous assortirons ces engagements d'un financement supplémentaire de 6 milliards de dollars au cours des quatre années à venir. Ce financement dépendra des résultats et sera négocié avec les provinces et les territoires.

Question 5 : Changements climatiques

Notre gouvernement a contribué à fouetter l'ambition mondiale et à raffermir la résolution en faisant pression afin d'inclure dans l'Accord de Paris de 2015 l'objectif d'une limite de réchauffement de 1,5 °C, ce qui oriente notre politique climatique depuis. La limite de réchauffement à 1,5 °C est importante pour le Canada, qui se réchauffe deux fois plus vite que

la moyenne mondiale et trois fois plus vite que la moyenne mondiale dans le nord. La limite de réchauffement à 1,5 °C est encore plus essentielle pour les pays plus pauvres, qui ont souvent des ressources insuffisantes pour s'adapter aux changements climatiques. C'est pourquoi le Canada s'est engagé à consacrer plus de 2,6 G\$ au soutien des actions climatiques dans les pays en développement, ce qui est le double de ce que le précédent gouvernement s'est engagé à faire.

Sous le gouvernement précédent, les Canadiennes et les Canadiens ont beaucoup entendu parler des objectifs climatiques, mais n'ont été témoins de pratiquement aucune mesure visant à les atteindre. Nous avons adopté l'approche inverse, en nous mettant directement au travail pour réduire la pollution. Nous avons négocié le tout premier plan climatique national du Canada et, depuis, nous avons travaillé chaque jour à sa mise en œuvre.

Au cours des quatre dernières années, cette approche a engendré la plus importante réduction projetée des émissions du Canada, et bien que nous ayons franchi une étape importante, nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire. L'Accord de Paris exige que nous relevions notre niveau d'ambition au fil du temps, et c'est exactement ce que nous ferons par le biais de lois, de règlements, de politiques intelligentes ainsi qu'au travers de notre engagement et de notre leadership sur la scène internationale.

C'est pourquoi un gouvernement libéral réélu adoptera pour le Canada une cible de zéro émission nette de GES d'ici 2050. Nous nommerons immédiatement un comité consultatif d'experts qui recommandera un plan d'action afin d'atteindre la cible de 2050 et nous élaborerons pour y arriver un plan s'inspirant de ces recommandations ainsi que de consultations auprès de Canadiens de tous les secteurs et de toutes les régions du pays. Cela s'inscrira dans la foulée du rapport Génération Énergie, qui constitue la carte routière de la transition du Canada vers une énergie verte au cours des 25 prochaines années. Nous nous sommes aussi engagés à légiférer sur la cible de zéro émission nette d'ici 2050 ainsi que de légiférer sur des budgets carbone quinquennaux à partir de 2025 afin d'atteindre la cible de 2050. La trajectoire des budgets carbone s'inspirera des recommandations du comité d'experts et des consultations auprès des Canadiens.

En outre, afin de nous permettre d'arriver à destination, un gouvernement libéral réélu poursuivra dans la foulée du plan climatique du Canada en instaurant une série de nouvelles mesures visant à réduire encore la pollution, notamment en renforçant les règles actuelles de réduction des émissions des plus grands pollueurs du Canada, y compris le secteur gazier et pétrolier. Nous veillerons à ce que le Canada devienne un chef de file et réussisse dans le secteur des technologies à zéro émission en réduisant de moitié l'impôt des sociétés qui développent ou qui fabriquent des technologies à zéro émission.

Nous éliminerons le gaspillage d'énergie et abaisserons la facture énergétique en :

- offrant des audits énergétiques gratuits aux propriétaires de maison et aux propriétaires fonciers ainsi que des prêts sans intérêt pouvant aller jusqu'à 40 000 \$ pour des rénovations vertes;
- offrant aux Canadiens qui achètent de nouvelles maisons écoénergétiques une subvention pour maison à zéro émission pouvant aller jusqu'à 5 000 \$;
- rénovant 1,5 million de maisons afin d'aider les Canadiens à rendre leurs foyers plus écoénergétiques et à mieux les protéger contre les risques associés au climat;

- investissant 100 M\$ dans l'acquisition des compétences afin de veiller à disposer d'un nombre suffisant de travailleurs qualifiés pour absorber la demande accrue en audits énergétiques, en rénovations et en construction de maisons à zéro émission;
- rendant la certification ENERGY STAR obligatoire, à partir de 2022, pour tous les nouveaux appareils électroménagers;
- instaurant un concours visant la mise sur pied de quatre fonds à long terme de 100 M\$ qui contribueront à attirer du capital pouvant servir à la rénovation complète des grands édifices, comme les tours de bureaux.

Nous rendrons disponible à chaque communauté canadienne une énergie verte et abordable en :

- allant de l'avant avec une technologie de production d'électricité et des réseaux de transmission propres et novateurs;
- établissant un nouveau Fonds d'énergie verte de 5 G\$ qui appuiera les projets d'électrification et la transition des communautés nordiques, éloignées et autochtones des centrales au diesel à une énergie propre, renouvelable et fiable.

Nous continuerons aussi à rendre plus abordable et plus facile l'utilisation de véhicules à zéro émission par la population en :

- installant jusqu'à 5 000 bornes de chargement le long de la route transcanadienne et sur les autres grands réseaux routiers, afin de couvrir l'ensemble des régions urbaines, rurales et nordiques du Canada, ainsi que dans les immeubles d'appartements et les immeubles de condominiums. Cela complètera les efforts amorcés au cours de notre premier mandat en permettant aux Canadiens de voyager d'un océan à l'autre en utilisant l'électricité;
- élargissant notre incitatif de 5 000 \$ à l'achat d'un véhicule électrique aux véhicules à zéro émission usagés;
- exigeant que les nouveaux investissements dans les transports collectifs servent à partir de 2023 à appuyer l'achat d'autobus et la construction de réseaux ferroviaires à zéro émission;
- établissant un nouveau fonds qui aidera les commissions scolaires et les municipalités à acheter 5 000 autobus scolaires et de transport en commun à zéro émission au cours des cinq prochaines années;
- étudiant des mesures appuyant la conversion des parcs des entreprises, comme celles de taxi ou de messagerie, ainsi que les véhicules industriels, comme les tombereaux de chantier.

Il est essentiel d'exploiter la force de la nature pour gagner la bataille contre les changements climatiques. C'est pourquoi nous fixerons aussi de nouvelles cibles ambitieuses de protection des terres et des océans du Canada. D'ici 2025, nous protégerons 25 % de nos terres et 25 % de nos océans. Et, d'ici 2030, nous protégerons 30 % de nos terres et 30 % de nos océans. Dans la même veine, nous mettrons aussi en œuvre le plan ambitieux de planter deux milliards

d'arbres d'ici dix ans et d'investir dans d'autres solutions axées sur la nature qui réduiront les émissions d'un volume estimatif de 30 Mt.

Nous savons qu'il faut en faire plus, et nous continuerons à rechercher des occasions d'en faire plus avec les Canadiens. Au cours de notre dernier mandat, nous avons aussi prévu un montant de 20 M\$ sur quatre ans pour un institut d'experts indépendants sur les changements climatiques, qui éclairera les futurs gouvernements sur les meilleures pratiques en matière de réduction des émissions afin d'atteindre les cibles du Canada. Le nouveau Centre canadien d'information sur l'énergie fournira des modélisations, des projections et des prévisions des données sur l'énergie alignées sur l'Accord de Paris et publiquement disponibles.

Alors que nous allons de l'avant avec l'élaboration de mesures législatives pour atteindre notre objectif de zéro émission nette, nous examinerons attentivement les moyens pour veiller à ce que notre économie croisse d'une manière compatible avec l'atteinte d'un avenir à zéro émission nette. De plus, en légiférant sur la cible de zéro émission nette et en fixant des jalons quinquennaux juridiquement contraignants, nous assurerons une transparence importante pour les entreprises afin qu'elles puissent planifier leurs actifs à long terme dans le respect de nos objectifs climatiques nationaux et de nos engagements internationaux en matière de lutte contre les changements climatiques.

Notre gouvernement soutient fermement la transparence en matière de réduction des émissions et de voies à suivre. Les mesures proposées ci-dessus viennent s'ajouter à notre bilan dans ce domaine. Nous sommes l'un des premiers gouvernements du monde à avoir mis au point une [Stratégie de développement à faible émission de gaz à effet de serre à long terme](#) en vertu de l'Accord de Paris. Comme mentionné plus haut, nous avons également accordé 20 M\$ sur quatre ans à la création d'un institut indépendant spécialisé dans les changements climatiques qui éclairera les futurs gouvernements sur les pratiques exemplaires en matière de réduction des émissions pour atteindre la cible du Canada.

Aide en cas de catastrophe et mesures d'atténuation

Le coût des changements climatiques est indéniable. Au Canada, au cours des six dernières années, nous avons dépensé plus pour combattre les inondations et les feux de forêt que pendant les quarante années précédentes. Et c'est sans compter le tribut personnel, émotionnel et financier, payé par ceux dont les champs ne peuvent être ensemencés ou qui ont perdu leur toit.

Nous appuyant sur les 2 G\$ que nous avons déjà investis pour aider les communautés à se préparer et à prévenir des catastrophes climatiques comme les inondations et les feux, nous continuerons d'avancer en investissant 1 G\$ de plus pendant la prochaine décennie dans le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes pour que les communautés disposent d'un moyen proactif, permanent et durable de protection contre les menaces émergentes provoquées par les changements climatiques.

Question 6. Renforcer la position du Canada dans l'Arctique

Dans le Nord du Canada, nous continuerons de favoriser un avenir prospère, fort et sûr pour les habitants du Nord et de l'Arctique. Nous travaillerons en étroite collaboration avec nos

partenaires dans le cadre du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada afin de faire de cette initiative une réalité tout en protégeant les droits et la souveraineté du Canada dans l'Arctique et en renforçant la défense continentale. Nous mettrons en place des mesures de surveillance mieux élaborées et nous améliorerons nos capacités dans les opérations d'intervention rapide. Nous ferons preuve d'un leadership international relativement aux règles de navigation dans les eaux de l'Arctique et aux règles s'appliquant à leur utilisation.

L'élaboration conjointe du nouveau Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord s'est avérée une occasion audacieuse de façonner et d'orienter les changements dans la région en collaborant avec les gouvernements, les résidents et les gouvernements et organisations autochtones du Nord. L'engagement à lui seul ne suffisait pas à relever les défis et à exploiter les nouvelles possibilités dans l'Arctique et dans le Nord. Le gouvernement fédéral, les peuples autochtones, Inuits, Premières Nations et Métis et six gouvernements territoriaux et provinciaux (Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut, Terre-Neuve-et-Labrador, Québec et Manitoba) ont travaillé ensemble à l'élaboration du cadre, ce qui constitue un changement d'approche considérable. Pour réaliser les promesses de l'Arctique et du Nord, grâce à cette nouvelle approche, ce sont les personnes qui y vivent qui façonneront l'avenir de la région. Le cadre et les chapitres des partenaires formeront la base des futures discussions alors que le travail sur le cadre entre dans la phase suivante, qui porte sur le développement conjoint de la mise en œuvre et sur la gouvernance. Nous sommes déterminés à adopter des approches fédérales-territoriales-provinciales et autochtones plus intégrées pour relever les défis et saisir les occasions dans l'Arctique et le Nord du Canada.

Par quels moyens habiliterez-vous les peuples, les communautés et les gouvernements autochtones dans la région et comment collaborerez-vous avec eux?

Nous reconnaissons que les politiques « faites à Ottawa » ne donnent pas de bons résultats dans l'Arctique et dans le Nord. Pour le gouvernement fédéral, les objectifs du cadre permettront de guider ses investissements et ses activités dans la région jusqu'en 2030. La mise en œuvre du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord nécessitera des approches concertées. En élaborant conjointement le cadre et en travaillant en partenariat pour concrétiser sa vision et mettre en œuvre ses buts et objectifs, cette initiative fera progresser la réconciliation et renouvellera les relations du Canada avec les Inuits, les Premières Nations et les Métis et soutiendra les résidents non autochtones de l'Arctique et du Nord du Canada. Le cadre et les chapitres des partenaires formeront la base des futures discussions alors que nous travaillons à sa mise en œuvre et à des approches fédérales-territoriales-provinciales et autochtones plus intégrées pour relever les défis et saisir les occasions dans l'Arctique et le Nord du Canada.

Quel type d'approche adopterez-vous pour investir dans l'Arctique canadien et dans les populations qui y vivent?

Le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord, ainsi que les chapitres des partenaires, formeront la base des futures discussions alors que nous développons conjointement sa mise en œuvre et adoptons des approches fédérales-territoriales-provinciales et autochtones plus

intégrées pour relever les défis et saisir les occasions dans l'Arctique et le Nord du Canada. Notre gouvernement a toutefois déjà commencé à réaliser la vision voulue par le cadre selon laquelle les communautés sont prospères, fortes et en sécurité, et il a obtenu des progrès sur les priorités cernées dans les chapitres qui ont été élaborés par les Autochtones et les gouvernements territoriaux et provinciaux avec qui nous travaillons en partenariat.

Par exemple, tous nos partenaires du Nord estiment qu'il est essentiel d'investir de nouveaux fonds dans l'infrastructure de transport pour améliorer la sécurité et favoriser le développement socio-économique. Aux termes du Fonds national des corridors commerciaux, le Canada investit déjà 71,7 M\$ de fonds fédéraux dans quatre projets de transport au Nunavut, notamment dans des travaux préparatoires sur le projet de route et de port dans la baie Grays et dans l'augmentation de la capacité de l'aérogare de Rankin Inlet. La planification du projet d'agrandissement de la centrale hydroélectrique Taltson dans les Territoires du Nord-Ouest, considéré comme étant un projet d'infrastructure prioritaire par les Territoires du Nord-Ouest, est financée aux termes du budget de 2019 à compter de cette année. Cette année au Yukon, nous avons annoncé un investissement de 9,3 M\$ en faveur de trois projets de soutien d'une infrastructure moderne de réseaux d'eau potable et d'eaux usées sur le territoire. Dans le cadre de son engagement à assurer une nouvelle protection de l'Extrême-Arctique et à créer des possibilités pour les Inuits, notre gouvernement investit aussi plus de 190 M\$ dans l'infrastructure afin de construire des bâtiments à usages multiples, des unités de transformation alimentaire et des ports.

Au cours des deux dernières années, notre gouvernement a conclu des ententes décennales avec les gouvernements du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut en vertu de la Stratégie nationale sur le logement en vue d'investir presque 395 M\$ de fonds fédéraux dans les territoires pour protéger, renouveler et agrandir les logements sociaux et communautaires et appuyer les priorités territoriales en ce qui a trait à la réparation, à la construction et à l'abordabilité des logements. Ces investissements s'ajoutent aux investissements fédéraux précédents prévus au chapitre du logement, qui s'élèvent à près de 424 M\$ dans les territoires et seront mis à disposition par le biais de l'Entente sur le logement social (ELS) au cours de la prochaine décennie. Nous travaillons aussi en partenariat avec les résidents du Nord pour concevoir et mettre en œuvre une nouvelle Allocation canadienne pour le logement dans le but de fournir une aide directe à l'abordabilité aux familles et aux personnes ayant des besoins en matière de logement^[u1]. En outre, au cours des quatre dernières années, nous avons annoncé des investissements directs et sans précédent dans le logement inuit (80 M\$ et 400 M\$, respectivement) en faveur de la Inuvialuit Regional Corporation, de la Société Makivik et du gouvernement du Nunatsiavut. Ces investissements complètent les investissements directs et indirects qui sont fournis par le biais d'ententes multilatérales et bilatérales (entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires) existantes dont le but est de répondre aux besoins criants en matière de logements dans l'Inuit Nunangat. Nous sommes également résolus à aborder le problème des besoins essentiels en matière d'infrastructures dans les communautés inuites de l'Inuit Nunangat d'ici 2030 et à réaliser de nouveaux investissements pour soutenir l'exploitation et l'entretien de ces infrastructures.

Nous irons de l'avant pour faire du Canada un pays entièrement branché et veillerons à ce que les communautés rurales, éloignées et nordiques soient dotées d'un service Internet à haute vitesse. Plus tôt cette année, nous avons établi une cible nationale garantissant à 95 % des foyers et des entreprises, où qu'ils soient situés au Canada, l'accès à Internet haute vitesse d'ici 2026 et à 100 % d'entre eux d'ici 2030. Pour rendre les déplacements plus abordables pour tous les habitants du Nord, nous choisirons d'avancer en améliorant la déduction pour les habitants de régions éloignées de façon à octroyer aux personnes qui résident dans la zone nordique au moins 1 200 \$ de frais de déplacement déductibles. Ce montant sera de 600 \$ pour les personnes vivant dans la zone intermédiaire.

Un gouvernement libéral réélu s'appuiera sur les investissements tangibles qu'il a réalisés dans l'Arctique et dans le Nord au cours des quatre dernières années au moment où nous développons conjointement le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord qui guidera les futurs investissements fédéraux.

Question 7 : Faire avancer le processus de reconnaissance des peuples autochtones

Au cours des quatre dernières années, nous avons noué de nouvelles relations avec les peuples autochtones; des relations qui sont fondées sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat, et qui constituent une véritable priorité. Nous devons continuer sur cette lancée. Nous poursuivons notre travail de mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et des appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, en partenariat avec les peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Nous continuerons d'appuyer les processus dirigés par les Autochtones axés sur la reconstruction et la reconstitution de leurs nations, la promotion de l'autodétermination et, pour les Premières Nations, l'abandon de la *Loi sur les Indiens*. Afin d'assurer un règlement opportun et juste des revendications particulières, nous continuerons de travailler avec les Premières Nations à la refonte des politiques fédérales sur les ajouts aux réserves et le processus des revendications particulières. Nous continuerons de faire des progrès en matière de priorités autochtones, en nous réunissant régulièrement dans le cadre du Protocole d'entente sur les priorités communes signé par l'Assemblée des Premières Nations et le gouvernement du Canada, du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne et de l'Accord Canada-Nation métisse. Nous organiserons également une réunion des premiers ministres sur les priorités des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et nous continuerons de promouvoir une inclusion significative des partenaires des Premières Nations, inuits et métis dans les processus décisionnels fédéraux et intergouvernementaux ayant un impact sur les droits et les intérêts des Autochtones.

Nous présenterons également un projet de loi élaboré conjointement pour faire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones une législation gouvernementale d'ici la fin de 2020. Nous veillerons à ce que cette nouvelle loi respecte pleinement l'esprit de la Déclaration et à ce que le projet de loi C-262 en soit le fondement plutôt que la limite. Pour nous assurer que le Canada traduise dans les faits l'esprit et

l'intention des traités, des ententes et des autres dispositions constructives, nous irons de l'avant avec l'adoption d'un nouveau processus conjointement élaboré et fondé sur les distinctions afin d'examiner, de maintenir et de faire respecter, entre la Couronne et les communautés autochtones, les obligations du Canada découlant des traités. Ce processus sera étayé par un nouveau Bureau du commissaire aux traités qui sera conçu et mis sur pied en concertation avec nos partenaires autochtones.

Quels sont votre plan et votre engagement en matière de financement pour améliorer de façon mesurable la qualité de vie dans les communautés autochtones? Comment comptez-vous donner suite aux conclusions de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et appuyer la mise en œuvre des appels à la justice?

Les libéraux sont déterminés à mettre fin à la tragédie nationale des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, et des personnes 2SLGBTQQIA. Dès notre arrivée au pouvoir, nous avons pris des mesures immédiates en lançant une enquête publique indépendante – la première du genre – afin que les familles et les proches puissent enfin obtenir les réponses qu'ils attendaient. Notre réponse au rapport provisoire de l'Enquête nationale a été substantielle et comprenait des investissements dans les refuges pour femmes, le logement, l'éducation, la sécurité sur la Route des larmes et la réforme du système de protection des enfants autochtones. Nous avons également inclus près de 50 millions de dollars de nouveau financement pour fournir des services de santé et de soutien aux survivants et à leurs familles, pour créer un organisme national d'enquête à la GRC et pour appuyer un examen des politiques et pratiques policières. Nous remercions la Commission d'enquête pour son rapport final, qui recense les causes systémiques de la violence contre les femmes et les filles autochtones, et pour ses recommandations concrètes sur la voie à suivre. Nous nous engageons à travailler en collaboration avec nos partenaires pour élaborer un plan d'action national – comme il est requis dans le rapport de l'Enquête – afin de mettre en œuvre ses recommandations flexibles et axées sur les distinctions.

Question 8 : Fédéralisme canadien

Notre gouvernement s'engage à collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans le but d'offrir un plus grand nombre de débouchés aux Canadiens, et d'accroître la vigueur et la prospérité de nos communautés.

Nous avons tenu trois réunions des premiers ministres en trois ans et demi, chose que les conservateurs de Stephen Harper n'ont jamais faite pendant toute la durée de leur gouvernement majoritaire.

Les réunions des premiers ministres ont été des occasions importantes pour le premier ministre et les premiers ministres provinciaux et territoriaux de discuter des moyens permettant de créer des emplois et de stimuler la croissance économique au profit de l'ensemble de la population canadienne. Nous sommes fiers des progrès que nous avons réalisés ensemble, y compris la

ratification de l'Accord de libre-échange canadien de 2017, et nous avons hâte de travailler en collaboration avec nos partenaires provinciaux et territoriaux si nous sommes réélus.